

Prime fin d'année en boulangerie, patisserie

Par esperence, le 06/01/2014 à 16:54

bonjour, je m'adresse a vous car j'ai une question a vous poser concernant la prime de fin d'année en boulangerie , patisserie , comment puis-je le calculer je prend le montant brut des douze mois travailler et après je fait comment pour connaître le montant a percevoir merci de me répondre rapidement si vous le pouvez d'avance merci beaucoup .

Par moisse, le 06/01/2014 à 20:09

Bonjour,

Elle sort d'où cette prime?

Si elle est conventionnelle, la clause qui en dispose doit expliciter son calcul.

Sinon c'est une libéralité de l'employeur qui fait comme il veut.